

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**SOINS INFIRMIERS ADAPTES AUX CONTEXTES
PARTICULIERS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

CODE : 82 15 06 U34 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du jour mois 2026,
sur avis conforme du Conseil général

SOINS INFIRMIERS ADAPTES AUX CONTEXTES PARTICULIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante d'acquérir des connaissances, des capacités et des savoir-faire comportementaux concernant notamment :

- ♦ les structures et les procédures visant la prise en soins de bénéficiaires de soins par un infirmier/une infirmière responsable de soins généraux dans un contexte extrahospitalier et dans une logique pluridisciplinaire ;
- ♦ son positionnement face à des situations de soins complexes (refus de soins, douleur persistante, agressivité, fin de vie, détresse psychique, vulnérabilité...) et l'ajustement de celui-ci au regard de l'approche humaniste, de la relation soignant-soigné et de la communication thérapeutique ;
- ♦ la prise en soins de bénéficiaires dans le cadre d'une démarche palliative.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratiques de soins infirmiers aux adultes en situation peu complexe

en référence au profil professionnel du bachelier infirmier responsable de soins généraux et du dossier pédagogique de la section,

dans le respect des règles d'usage de la langue française,

dans son rôle autonome et de collaboration,

au départ de situations fictives peu complexes de prise en soins d'un/une bénéficiaire adulte dans des domaines généraux de médecin et de chirurgie,

en utilisant un vocabulaire scientifique,

en référence à un modèle conceptuel de soins infirmiers,

- ◆ établir un référencement scientifique de bonnes pratiques en soins infirmiers ;
- ◆ réaliser une planification individualisée des soins infirmiers ;
- ◆ justifier une programmation cohérente des interventions infirmières, adaptée aux spécificités et souhaits du bénéficiaire de soins ;
- ◆ dispenser des gestes professionnels liés à l'exécution des interventions infirmières en les expliquant, en justifiant leur choix et en respectant le confort physique, psychologique et les principes de sécurité, d'hygiène, d'asepsie ;
- ◆ cibler les informations à transmettre pour assurer la continuité des soins sur la base de la démarche en soins infirmiers ;
- ◆ expliciter et justifier le choix d'une procédure d'isolement.

En relation soignant/soigné

à travers une situation professionnelle de soins infirmiers définie,

- ◆ expliquer les éléments qui interviennent dans la relation soignant(e)-soigné(e) et s'y positionner en tant que soignant/soignante ;
- ◆ l'analyser sous l'angle des approches psychologique, socioculturelle, anthropologique, philosophique, relationnelle et communicationnelle ;
- ◆ proposer et justifier des interventions qui permettent de coconstruire ou d'établir une relation soignant(e)/soigné(e) prenant en compte les dimensions psychologiques, anthropologiques, philosophiques et socioculturelles du bénéficiaire de soins.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « **Pratiques de soins infirmiers aux adultes en situation peu complexe** », code N° 82 15 03 U34 D2 et « **Relation soignant/soigné** », code N° 82 15 19 U34 D2, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

dans son rôle autonome et de collaboration, au départ de situations fictives de prise en soins généraux de bénéficiaires de soins, et en utilisant un vocabulaire scientifique,

- ◆ expliciter les spécificités de différentes structures de soins extrahospitalières ;
- ◆ expliciter, dans différentes structures, son rôle infirmier et les responsabilités inhérentes, y compris la notion de délégation, en tenant compte de la législation en vigueur et de l'intervention d'autres professionnels ;
- ◆ planifier le trajet de soins ou la prise en soins à domicile d'un/une bénéficiaire de soins en proposant une démarche clinique en soins infirmiers spécifique ;
- ◆ proposer, dans le cadre d'une prise en soins pluridisciplinaire, une intervention infirmière pour un/une bénéficiaire de soins souffrant de troubles mentaux et/ou psychiatriques en illustrant ses troubles et en répertoriant les symptômes qui ont conduit au projet thérapeutique ;
- ◆ réaliser une démarche clinique en soins infirmiers pour une personne âgée dans un contexte de soins extrahospitalier ;
- ◆ expliciter les concepts de la démarche palliative et ses objectifs centrés sur la qualité de vie ;
- ◆ proposer, après l'analyse de la situation du/de la bénéficiaire de soins, un accompagnement en soins palliatifs, y compris des interventions non-médicamenteuses, qui prenne en compte différentes dimensions : bénéficiaire de soins et son entourage, contexte du soin, équipe, ... ;
- ◆ identifier les besoins relationnels, émotionnels et existentiels d'un/une bénéficiaire de soins malade ;
- ◆ analyser des situations de soins complexes, au regard de leur approche relationnelle, dans des contextes particuliers tels que le refus de soins, la vulnérabilité, la fin de vie, la détresse psychique, la douleur... ;
- ◆ proposer des techniques de communication thérapeutique adaptées et ajuster son positionnement en développant une réflexion sur sa manière d'entrer en relation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement pour Adultes, les détenteurs d'un brevet d'infirmier hospitalier ainsi que les détenteurs du brevet d'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers peuvent obtenir une valorisation des acquis pour la dispense complète de l'UE « Soins infirmiers adaptés aux contextes particuliers ».

4. PROGRAMME

L'étudiant/étudiante sera capable de/d',

dans son rôle autonome et de collaboration, au départ de situations fictives de prise en soins généraux de bénéficiaires de soins, et en utilisant un vocabulaire scientifique,

4.1. Contextes de soins extrahospitaliers

- ♦ répertorier et expliciter les structures de prises en charge de soins (les associations de maladies chroniques, les plates formes de soins palliatifs, l'association wallonne pour l'intégration de la personne handicapée, les fédérations des maisons médicales, ...);
- ♦ identifier les acteurs de soins dans ces structures ;
- ♦ identifier le rôle infirmier lors de prises en soins dans des milieux extrahospitaliers, en ce compris les trajets de soins (convention diabétique, réadaptation, maladies chroniques...).

4.2. Soins à domicile

- ♦ situer l'importance et l'évolution des soins infirmiers dans le domaine des soins à domicile dans nos sociétés contemporaines ;
- ♦ définir les conditions spécifiques d'exercice du métier d'infirmier/infirmière responsable de soins généraux à domicile en référence à la législation en vigueur et aux normes INAMI ;
- ♦ expliquer le contexte interdisciplinaire des services coordonnés de soins à domicile et de l'hospitalisation à domicile ;
- ♦ réaliser une démarche clinique en soins infirmiers spécifique dans le cadre de prises en soins à domicile ;
- ♦ proposer des adaptations de la pratique infirmière à la spécificité de la prise en soins des bénéficiaires à domicile.

4.3. Soins en santé mentale et psychiatrie

- ♦ définir les concepts suivants : "santé mentale", "normalité" ;
- ♦ citer les différents services de santé mentale et en préciser les objectifs, les missions, les modalités d'organisation ;
- ♦ situer l'importance et l'évolution des soins infirmiers dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie dans nos sociétés contemporaines ;

à partir de situations cliniques,

- ♦ illustrer les principales affections mentales ;
- ♦ établir une liste de symptômes significatifs contribuant à l'établissement d'un diagnostic médical ;
- ♦ questionner le projet thérapeutique élaboré par l'équipe pluridisciplinaire ;
- ♦ proposer des interventions infirmières sur la base de la démarche clinique en soins infirmiers ;
- ♦ analyser les différentes stratégies infirmières.

4.4. Soins infirmiers des personnes âgées

- ♦ citer les différents établissements d'hébergement, d'accueil et de soins pour les personnes âgées et en préciser les objectifs, les missions, les modalités d'organisation ;
- ♦ situer l'importance et l'évolution des soins dans le domaine des soins infirmiers extrahospitaliers des personnes âgées dans les sociétés contemporaines ;
- ♦ expliciter son rôle infirmier et les responsabilités inhérentes, y compris la notion de délégation, dans les établissements d'hébergement, d'accueil et de soins pour les personnes âgées en

référence à la législation spécifique en vigueur et aux normes INAMI (échelle de Katz, dossier patient...) ;

- ♦ réaliser une démarche en soins infirmiers spécifiques dans le cadre de prises en soins de personnes âgées en tenant compte du projet de vie et du contexte interdisciplinaire ;
- ♦ proposer des adaptations de la pratique infirmière à la spécificité de la prise en soins de personnes âgées en milieu extrahospitalier.

4.5. Soins palliatifs et de fin de vie

- ♦ décrire les principes fondamentaux de la démarche palliative et ses objectifs centrés sur la qualité de vie, au regard des dispositions légales et des arrêtés d'application ;
- ♦ identifier les différentes structures et dispositifs de soins palliatifs ;
- ♦ décrire les rôles des principaux membres au sein de l'équipe interdisciplinaire en soins palliatifs ;
- ♦ identifier les situations cliniques relevant d'une approche palliative ;
- ♦ évaluer la douleur à l'aide d'outils adaptés à la situation clinique du bénéficiaire de soins, mettre en œuvre des interventions infirmières pour la prendre en charge en collaboration avec l'équipe, surveiller l'efficacité et les effets indésirables des traitements antalgiques ;
- ♦ identifier les principaux symptômes rencontrés en soins palliatifs (dyspnée, fatigue, nausées, anxiété, etc.) et proposer des interventions infirmières adaptées pour soulager ces symptômes ;
- ♦ décrire les principes de la législation relative à l'euthanasie et le rôle infirmier y associé ;
- ♦ évaluer les besoins psychoaffectifs, sociaux, culturels et existentiels du patient/de la patiente et de ses proches ;
- ♦ adapter sa communication aux situations de fin de vie et aux réactions du patient/de la patiente, de ses proches et utiliser des techniques de communication favorisant l'écoute, la compréhension et l'accompagnement ;
- ♦ identifier ses propres émotions face à la souffrance, à la mort et au deuil ;
- ♦ reconnaître l'impact émotionnel du travail en soins palliatifs sur les soignants/soignates et mettre en œuvre des stratégies de régulation émotionnelle et de prévention de l'épuisement professionnel.

4.6. Approche humaniste et relationnelle de la personne malade

- ♦ identifier les besoins relationnels, émotionnels et existentiels d'une personne malade ;
- ♦ mobiliser des techniques de communication thérapeutique adaptées à une situation clinique ;
- ♦ adopter, dans une situation de grande souffrance, une posture professionnelle fondée sur l'écoute, le respect, l'éthique et la juste proximité ;
- ♦ analyser des situations de soins complexes (refus, vulnérabilité, fin de vie, détresse psychique, douleur...) au regard de l'approche humaniste, de la relation soignant-soigné, de la communication thérapeutique ;
- ♦ ajuster son positionnement face à des situations complexes (refus, agressivité, fin de vie, détresse psychique, vulnérabilité...) ;
- ♦ expliciter les limites professionnelles et les ressources mobilisables dans l'équipe ;
- ♦ développer une pratique réflexive sur sa manière d'entrer en relation.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE(E) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant/une enseignante ou un expert/une experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Contextes de soins extrahospitaliers	CT	B	16
Soins à domicile	CT	B	16
Soins en santé mentale et psychiatrie	CT	B	16
Soins infirmiers des personnes âgées	CT	B	16
Soins palliatifs et de fin de vie	CT	B	16
Approche humaniste et relationnelle de la personne malade	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total périodes de cours			120
7.3. Activités de développement professionnel		Z	30
Total des périodes			150
Nombre d'ECTS			6